PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE LA CAISSE DESJARDINS DE MIRABEL
TENUE LE 17 AVRIL 2023 À 18 : 30 HEURES
EN MODE VIRTUEL

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

L'assemblée est ouverte à 18 : 30 heures.

Le président du conseil d'administration, Monsieur Richard Tanguay, souhaite la bienvenue à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Mirabel, qui se tient en mode virtuel.

Il présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien : Monsieur Jean-Luc Riopel, vice-président du conseil d'administration, il agira plus tard comme président d'élection puisque le président est en élection, Monsieur Denis Gauthier, secrétaire du conseil d'administration, qui sera assisté dans ses fonctions par Madame Caroline Meilleur, adjointe à la direction générale, Monsieur Bernard Girard, administrateur et président du Comité Gouvernance et Éthique incluant la Coopération et Monsieur Serge Guérin, directeur général.

Afin d'assurer un déroulement dans le respect des encadrements obligatoires, notamment pour la période de questions, commentaires et propositions, cette assemblée est supportée par une équipe de soutien dûment autorisée par Desjardins.

Avant de débuter l'assemblée, le président informe les membres que cette formule d'assemblée à distance implique qu'il y aura vote en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé. Cette période de votation en différé aura lieu au cours des quatre prochains jours suivant l'assemblée. Il précise que la votation en différé sera faite pour la répartition des excédents annuels et l'élection des membres du conseil d'administration.

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Présentation d'une capsule vidéo introductive de Monsieur Guy Cormier, Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'Assemblée générale annuelle

Afin de faciliter le déroulement de l'assemblée concernant les votes en direct et des interactions entre les personnes présentes, Monsieur Denis Gauthier, secrétaire d'assemblée donne des explications. Il mentionne également que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours et être âgé de 18 ans et plus pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct durant cette assemblée.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, deux personnes doivent être nommées à titre de scrutatrices. Le président recommande alors Madame Caroline Meilleur, adjointe à la direction générale et Madame Noémie Laurin, conseillère communication et vie associative afin d'agir comme scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé.

ADOPTION de la nomination de deux scrutateurs pour la votation en direct

MONSIEUR *Nom retiré*, membre de plein droit de la caisse, propose d'adopter la recommandation et il est appuyé par MONSIEUR *Nom retiré*, également membre de plein droit.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté par Monsieur Denis Gauthier, secrétaire

1. Ouverture de l'assemblée
1.1 Mot de bienvenue
1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
2.1 Règles pour participer à l'Assemblée Générale Annuelle
2.2 Nomination des personnes scrutatrices
2.3 Adoption de l'ordre du jour
2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2022

3. Retour sur l'année 2022
3.1 Rapport du conseil d'administration
3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
3.3 Rapport financier
3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote
5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
5.2 Élection des membres du conseil d'administration
5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
5.2.3 Présentation des personnes candidates
5.2.4 Élection par votation
5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Le président demande un proposeur et un appuyeur pour la recommandation.

MONSIEUR *Nom retiré*, membre de plein droit de la caisse propose d'adopter l'ordre du jour et il est appuyé par MONSIEUR *Nom retiré*, également membre de plein droit.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que présenté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2022

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance, nous n'en ferons pas la lecture ni le résumé. Nous sommes ainsi prêts à en faire l'adoption.

ADOPTION du procès-verbal de l'assemblée du 11 avril 2022.

MONSIEUR *Nom retiré*, membre de plein droit de la caisse propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée du 11 avril 2022, et il est appuyé par MONSIEUR *Nom retiré*, également membre de plein droit.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président, Monsieur Richard Tanguay, présente le rapport du conseil d'administration, cette revue explique les principales réalisations de la Caisse pour l'année financière 2022.

Il profite de ce moment de la rencontre pour présenter les membres du conseil d'administration de la caisse.

PROJET

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le vice-président, Monsieur Jean-Luc Riopel, présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques pour l'année financière 2022 qui comprend les (3) trois points suivants :

1. Les situations de conflit d'intérêts
   Le conseil déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.

2. Les dépôts et les prêts aux personnes intéressées
   Le conseil n'a constaté aucune dérogation :
   - à la règle déontologique relative aux dépôts acceptés par la Caisse et provenant d'une personne intéressée
     et
   - aux règles déontologiques relatives au crédit consenti aux personnes intéressées ainsi qu'au traitement des situations d'irrégularité relatives à un tel crédit.

3. Les contrats de fourniture de biens ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le Code
   La Caisse peut conclure un contrat avec des personnes visées par le Code en respectant les conditions prévues à cet effet. À ce titre, la Caisse a octroyé un (1) contrat, pour un total de 2 608,58 $. Ce contrat a été conclu dans le respect des règles déontologiques.

3.3 Rapport financier

Le directeur général, Monsieur Serge Guérin, présente les faits saillants du rapport annuel de la Caisse pour l'année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2022.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Le président du comité Gouvernance et Éthique incluant la Coopération, Monsieur Bernard Girard, présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu pour l'année financière 2022.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président invite les membres à poser leurs questions via la boîte de dialogue prévue à cet effet. Il mentionne également que si le temps ne permet pas de répondre à toutes les questions et les commentaires, la Caisse assurera un suivi dans les meilleurs délais.

Un membre demande si la Caisse reçoit un rapport détaillé sur l'usage qui est fait des soutiens financiers de la Caisse envers Moisson Laurentides, si oui peut-il être consulté ?

Le directeur général répond que la Caisse ne reçoit pas de rapport sur l'usage des soutiens financiers détaillés en faveur de Moisson Laurentides. Cependant, les caisse Desjardins du milieu du Sud des Laurentides ont remis des sommes pour permettre la construction du nouvel entrepôt de Moisson Laurentides et aussi pour financer de façons globale les opérations de cet organisme. Il ajoute que Moisson Laurentides réalise un document expliquant les organismes qui la finance.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

À ce moment-ci, une capsule est visionnée sur la « Présentation de la Ristourne, élément distinctif de notre coopérative. »

Par la suite, le directeur général, Monsieur Serge Guérin, fait la présentation des scénarios en vue de la répartition des excédents qui feront l'objet d'un vote en différé.

PROJET

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres[1]	**2 763 k$**
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	14 160 k$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM[2]	26 k$
Ajustement net relatif aux ristournes | ANNÉE PRÉCÉDENTE	6 k$
Solde des excédents à répartir | AU 31 DÉCEMBRE 2022	**16 955 k$**
Affectation au FADM	(144) k$
Affectation à la RRE	(3 889) k$
Affectation à la réserve générale	(12 922) k$
Solde des excédents à répartir	**0**

[1] Inclut **803 k$** de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

[2] Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

Proposition de versement
POUR L'ANNÉE 2022

940 854 $

143 691 $
FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

797 163 $
RISTOURNES AUX MEMBRES

Proposition sur la répartition des excédents annuels

	TAUX PAR 1 000 $ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE $
RISTOURNE VOLUMES[1]	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes	**0,58 $**		**107** k$
Épargne et placements			**98** k$
Fonds			**39** k$
Prêts et marges de crédit			**249** k$
RISTOURNE ASSURANCES[2]	**23 $**/1 000 $ de prime		**101** k$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT[2]	**0,58 $**/1 000 $ d'achats nets		**56** k$
RISTOURNE PRODUITS[2]	Montant de **50 $**[3]		**139** k$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE[2]	Montant de **23 $**/1 000 $ d'honoraires et de commissions		**8** k$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			**797** k$

[1] Soumise au vote lors de l'assemblée.
[2] Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.
[3] Montant pouvant aller jusqu'à 50 $ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

<u>ADOPTION</u> de la répartition des excédents annuels (ristournes)

MONSIEUR *Nom retiré*, membre de plein droit de la caisse propose d'adopter la recommandation et il est appuyé par MONSIEUR *Nom retiré*, également membre de plein droit.

Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes <u>sera soumise au vote après</u> les présentations et discussions de cette assemblée et au cours des quatre prochains jours.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Le président, Monsieur Richard Tanguay rappelle qu'étant lui-même en élection, le vice-président, Monsieur Jean-Luc Riopel agira comme président d'élection tel que le prévoit le *Règlement intérieur de la Caisse* (RIC).

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Le président d'élection, Monsieur Jean-Luc Riopel, rappelle qu'en janvier 2023 le processus de candidature avait été diffusé pour une période de 20 jours, à partir du 20 janvier 2023.

Au nom du Comité de mise en candidature, Monsieur Jean-Luc Riopel, président d'élection présente le rapport du Comité, ainsi que les cinq candidatures reçues; lesquelles ont été reçues dans les délais prévus et répondent aux conditions et aux qualités requises.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Afin de permettre à l'assemblée de mieux connaître les cinq personnes en élection le président d'élection, Monsieur Jean-Luc Riopel invite à tour de rôle par ordre alphabétique les candidats à venir se présenter.

La candidature de Madame Andréane Carrières est proposée par Monsieur *Nom retiré*;
La candidature de Monsieur Christian Deschambault est proposée par Madame *Nom retiré*;
La candidature de Monsieur Bernard Girard est proposée par Madame *Nom retiré*;
La candidature de Monsieur Samuel Laurin est proposée par Madame *Nom retiré*;
La candidature de Monsieur Richard Tanguay est proposée par Madame *Nom retiré.*

5.2.4 Élection par votation

Comme mentionné au début de l'assemblée, l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre (4) prochains jours.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Monsieur Jean-Luc Riopel apporte quelques précisions sur l'exercice du vote, sur la proposition, sur le partage des excédents annuels et les ristournes ainsi que sur l'élection du conseil d'administration.

Il précise que dès ce soir, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre (4) jours, soit jusqu'à 23 : 59 heures le vendredi 21 avril 2023. Il rappelle également que seuls les membres de plein droit peuvent voter.

Il mentionne également que cette année les membres ont la possibilité d'utiliser une borne de votation dans les deux centres de service.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Le président remercie les membres pour leur participation virtuelle à cette Assemblée générale annuelle à distance. Il remercie également ceux et celles qui l'ont accompagné pour le bon déroulement de l'assemblée. En terminant, le président s'adresse aux employés de la Caisse et souligne leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

Cette portion de l'assemblée tenue le 17 avril 2023 se termine à 19 h 50.

QUATRE (4) JOURS PLUS TARD

***APRÈS LA FERMETURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION, SOIT* JUSQU'À 23h59 LE VENDREDI 21 AVRIL 2023**

L'assemblée est suspendue jusqu'à l'obtention des résultats sur le site Internet de la Caisse

PROJET

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La période de votation s'est déroulée du 17 au 21 avril 2023 à 23 : 59 heures. Voici les résultats pour l'adoption de la répartition des excédents annuels et de la ristourne.

Adoption de la répartition des excédents annuels et de la ristourne en pourcentage		Adoption de la répartition des excédents annuels et de la ristourne en nombre	
POUR	**CONTRE**	**POUR**	**CONTRE**
96,55 %	3,45 %	252	9

- Nombre d'écoutes en direct : 37 dont 27 membres
- Nombre d'écoutes en rediffusion : 15 dont 15 membres
- Nombre de membres qui ont voté pour la répartition des excédents annuels : 261
- Tranches d'âges : < 18 ans (%) 0
  18 à 24 ans (%) 5,05
  25 à 30 ans (%) 13,47
  31 à 39 ans (%) 19,53
  40 à 49 ans (%) 13,8
  50 à 59 ans (%) 16,16
  60 à 71 ans (%) 20,88
  72 ans et + (%) 11,11

Élection des membres du conseil d'administration

Les personnes réélues sont :

- Madame Andréane Carrières
- Monsieur Christian Deschambault
- Monsieur Bernard Girard
- Monsieur Richard Tanguay

Les signatures de l'engagement solennel se feront avant le début de la première rencontre du conseil d'administration.

Les résultats ayant été publiés sur le site internet de la Caisse et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 25 avril 2023 à 16h41.

PROJET